



Conditions générales d'utilisation

Concours t-shirt SFAR 2020

ARTICLE 1 – Organisation

La SFAR, Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, est une association selon la loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a pour but l'étude, l'avancement et l'enseignement de l'anesthésie et de la réanimation.

L'association organise un événement visant à créer une animation autour de la confection d'un t-shirt à partir de créations originales effectuées par des professionnels de santé. (ci-après, « l'Événement »).

ARTICLE 2 – Participants

La participation à l'Événement est facultative et ouverte aux seules personnes physiques, professionnels de santé. Pour faire partie des sélectionnés la personne devra obligatoirement être inscrite au Congrès 2020.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

3.1 La participation à l'Événement se fait par l'accès au site internet du Congrès accessible à l'adresse <https://www.sfar-lecongres.com/> et le remplissage d'un formulaire afin de publier une création originale pouvant être reproduite sur un t-shirt qui sera réalisé en 200 exemplaires et vendu lors du Congrès.

3.2 Les participants attestent que les informations renseignées dans le formulaire sont réelles et valides.

3.3 L'Événement est ouvert du 22/06/2020 au 20/07/2020 midi (Heure GMT -1, Paris) et s'effectuera en 2 étapes : ouverture des participations du 22/06/2020 au 15/07/2020 et ouverture des votes du 15/07/2020 au 20/07/2020. La Société pourra à tout moment modifier les dates de l'Événement.

3.4 La participation à l'Événement implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

3.5 La Société s'autorise à refuser ou supprimer tout contenu non conforme aux présentes conditions.

3.6 Chaque création sera ensuite soumise aux votes de la communauté SFAR sur la page Facebook de la société ([@SFARanesthesiereanimation](https://www.facebook.com/SFARanesthesiereanimation)) du 15/07/2020 au 20/07/2020.



ARTICLE 4 – Objectifs de l'Événement

4.1 L'Événement a pour objectif d'animer le Congrès en faisant participer les inscrits professionnels de santé à l'élaboration d'un t-shirt qui sera ensuite vendu dans la Boutique officielle SFAR lors du Congrès.

ARTICLE 5 – Cession droits / autorisation d'utilisation image

5.1 En participant à l'Événement, les participants cèdent à la Société expressément, gracieusement, totalement les droits de création correspondants.

5.2 Les participants autorisent la Société à utiliser leurs créations originales à des fins de communication.

5.3 Dans le cadre de l'utilisation des créations originales, la Société pourra utiliser, représenter, reproduire les images sur tout support, sans limitation de nombre, dans les conditions suivantes : diffusion sur les supports de communication de la Société (interne et externe), sur les réseaux sociaux de la Société, et plus généralement diffusion sur Internet, sans que cette liste ne soit limitative.

5.4 La présente autorisation est consentie à titre gracieux. Les participants se reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ils ne pourront prétendre à aucune rémunération, rétribution ou indemnité quelconque pour leur participation à l'Événement.

5.5 La Société se réserve le droit de ne pas exploiter les créations originales. La Société se prononcera de façon discrétionnaire à cet égard, sa décision sera sans recours et la Société n'aura pas à justifier des motifs de son refus d'exploitation.

ARTICLE 6 – Données à caractère personnel – Loi Informatique et Libertés

6.1 Les informations relatives aux participants recueillies par la Société dans le cadre de l'Événement (nom, prénom, adresse mail, téléphone, établissement, photographie(s)) sont nécessaires pour leur participation. En conséquence, toute personne ne souhaitant pas communiquer les informations demandées ne pourra pas participer à l'Événement.

6.2 Les informations pourront être transférées aux sous-traitants et prestataires de services de la Société, ainsi qu'à tout tiers impliqué dans la réalisation de l'Événement.

6.3 Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression les concernant. Les participants peuvent exercer leurs droits en s'adressant au Service Droit d'Accès CNIL de la Société en mentionnant en objet « SFAR Le Congrès 2020 – Concours t-shirt » et en accompagnant leur demande d'une copie d'une pièce d'identité :

Soit par courrier postal :



SFAR

74 Rue Raynouard

75016 PARIS

Soit par mail : contact@sfar.org

ARTICLE 7 – Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant l'Événement sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.